Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_194-DE



Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

# REUNION DU 25 NOVEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-CINQ NOVEMBRE A VINGT HEURE TRENTE, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la Maison Intercommunale de Chasné-Sur-Illet, 1 Place de l'Eglise, sur convocation de Monsieur Stéphane PIQUET, Président, adressée le 19 novembre 2025.

**Présents** : MMES C. BRIDEL, S. CHYRA, C. COLLAS, L. DERIEUX, I. GAUTIER, L. LEBLANC, P. MACOURS, I. MARCHAND-DEDELOT, A-L. OULED-SGHAÏER, R. PIEL, S. PRETOT-TILLMANN, R. SALMON, K. SEVIN-RENAULT, MRS O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, J. BELLONCLE, B. CHEVESTRIER, J. DUPIRE, E. FRAUD, C. GAUTIER, M. MAILLARD, B. MICHOT, S. PIQUET, R. SALAUN, D. VEILLAUX.

**Absents** : MMES N. CHARDIN, M. DESILES, E. THOMAS-LECOULANT, MRS V. BONNISSEAU, S. HARDY, Y. LE ROUX, S. RASPANTI, P. ROCHER, S. TRAVERS.

**Pouvoirs** : V. BONNISSEAU A K. SEVIN-RENAULT, E. THOMAS-LECOULANT A M. FRAUD, Y. LE ROUX A J. BEGASSE

**Secrétaire de séance** : M. J. DUPIRE

# ASSAINISSEMENT

## Avenant n°1 au marché 2024-0031 – Lot 2 : Extension de la station d'épuration de La BOUËXIERE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5214-16 et L. 1321-1 ;

**VU** L'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant modification des statuts de la communauté de communes « Liffré-Cormier Communauté » ;

**VU** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2124-1 et L.2123-1 ;

**VU** la délibération n°2024/0185 du 08 octobre 2024 validant le projet et la procédure de passation du marché de construction et d'extension de stations d'épuration de La Bouëxière et de Saint-Aubin-Du-Cormier et lancement du marché de travaux ;

**VU** la décision n°2025-30 du 3 mars 2025 attribuant le marché n°2024-0031 au groupement OTV pour un montant de 4 716 185 € HT pour le lot 2, extension de la station d'épuration de La Bouëxière ;

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_194-DE



**VU** l'avis favorable de la commission des marchés du 04 novembre 2025.

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération du 8 octobre 2024, le Conseil Communautaire a validé le projet de construction d'une station d'épuration à Saint-Aubin-du-Cormier et d'extension de la station d'épuration de La Bouëxière, sur la base des études du maître d'œuvre NTE.

Ce projet a été entrepris afin de moderniser les infrastructures d'assainissement, pour répondre aux exigences réglementaires et environnementales.

Le projet a été réparti en deux lots :

- Lot 1 : Construction de la station d'épuration de Saint-Aubin-du-Cormier ;
- Lot 2 : Extension de la station d'épuration de La Bouëxière.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée sur la plateforme Mégalis le 18 octobre 2024.

À l'issue de la consultation, le marché n°2024-0031 a été attribué le 3 mars 2025

- Lot 1 : Construction de la station d'épuration de Saint-Aubin-du-Cormier ;
    - Montant du marché attribué Lot 1 : 6 105 840,00 €
- Lot 2 : Extension de la station d'épuration de La Bouëxière.
    - Montant du marché attribué Lot 2 : 4 716 185,00 €

Le groupement d'entreprises est composé de :

- OTV (mandataire) – 8 allée Adolphe Bobierre – CS 36536 – 35065 Rennes Cedex ;
- Vauban GC – 5 rue de Normandie – 14540 Soliers ;
- LE DU Industrie SAS – La Vallée – 22170 Châtelaudren ;
- RVL – 71 rue bis de Trianon – 37100 Tours.

Le montant initial du lot 2 était de 4 716 185,00 € Hors Taxes (HT) (5 659 422,00 € Toutes Taxes Comprises TTC) pour une durée prévisionnelle de 22 mois.

Au cours de l'exécution du chantier d'extension de la station d'épuration de La Bouëxière – Lot 2, des sujétions techniques imprévues ont été constatées, les plans de récolement fournis initialement se sont révélés non conformes. Le rejet existant de la station ne s'effectue pas dans le Chevré, comme prévu, mais dans un ruisseau situé en amont.

Après avoir effectué des vérifications complémentaires auprès de la SAUR, exploitant du réseau, et de la Police de l'eau, il est nécessaire de dévoyer provisoirement les tuyaux de rejet, afin de permettre la réalisation des nouveaux bassins prévus dans le cadre de l'extension.

Ces travaux supplémentaires font l'objet de l'avenant n°1, qui entraîne :

- Une augmentation de montant :
    - +14 872,00 € HT (+17 846,40 € TTC),
    - Portant le marché du Lot N° 2 à 4 731 057,00 € HT (5 677 268,40 € TTC) ;
- Une prolongation de délai liée à ces adaptations techniques.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500774-20251125-DEL2025_194-DE



La Commission d'appel d'offre, réunie le 04 novembre 2025, a émis un avis favorable à l'unanimité sur cet avenant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'avenant n°1 au marché n°2024-0031 – Lot 2 « Extension de la station d'épuration de La Bouëxière » ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de cet avenant.

Fait à Chasné-sur-Illet, le 25 novembre 2025

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT, LE SECRETAIRE DE SEANCE

STEPHANE PIQUET JEAN DUPIRE